

CONSEIL GENERAL DU VAR
DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

<h2>NUMERISATION</h2>

Prestations recommandées pour la numérisation des collections des registres paroissiaux, de l'état civil et des délibérations communales / **délibérations de groupement de collectivités**

DEFINITION

Numériser en 256 niveau de gris, 200 DPI, format JPEG 70 (taux de compression)

La couleur n'est pas conseillée pour la numérisation des registres paroissiaux et l'état civil car elle augmente de façon notable le poids des images. Eviter le noir et blanc qui génère une perte de l'information. Par contre, la couleur est peut-être nécessaire pour la numérisation de certains documents où celle-ci apporte de l'information (ex : le cadastre)

* Transport des documents à l'extérieur

Le transport des documents sera de préférence réalisé par la société prestataire avec toutes les assurances nécessaires (type assurance clou à clou) et garantie en sécurité (extincteurs). En cas de sous-traitance à un transporteur, les mêmes assurances devront être fournies.

* Plan de nomage

Demander un plan de nomage des fichiers numériques. D'après la norme ISAD(G), l'appellation se construit de la façon suivante : FR AC (suivi du) numéro INSEE de la commune (suivi de la) cote archivistique

* CD ROM

Demander 2 collections de CD ROM **non réinscriptibles** (ou une collection de CD-rom non réinscriptible et 1 DVD garantie à vie, double couche si lecteur DVD)

* Indexation

L'indexation des documents d'archives est difficilement réalisable de façon satisfaisante par les prestataires : seul le classement chronologique des collections de registres paroissiaux et d'état civil est recommandé